



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Strasbourg, le 6 mai 2014

Le Recteur  
à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames les IA-DASEN du Bas-Rhin et du  
Haut-Rhin

## Rectorat

Pôle pédagogique

Délégation académique à  
l'action culturelle

Affaire suivie par

Renaud Weisse

Téléphone

03 88 23 39 16

Fax

03 88 23 35 90 Mél.

Renaud.weisse@ac-  
strasbourg.fr

Référence : 2014-122

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

**Objet : *Parcours d'éducation artistique et culturelle et volet culturel du projet d'établissement***

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de **favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle**. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle de mai 2013 et d'une circulaire académique publiée en septembre dernier, qui en précisent les principes et les modalités.

**Les principaux objectifs du parcours** sont les suivants :

- permettre aux élèves d'acquérir une culture artistique personnelle, fondée sur des repères communs ;
- les initier aux différents langages de l'art ;
- diversifier et développer leurs moyens d'expression ;
- contribuer à leur réussite et à leur épanouissement.

Ces objectifs nécessitent :

1. de **mettre en cohérence enseignements et actions éducatives**, de les enrichir et de les diversifier, en les reliant aux expériences personnelles des élèves, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
2. d'**assurer la progressivité et la continuité des expériences et apprentissages** dans le domaine des arts et de la culture

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève se construit d'abord et avant tout dans les **différents enseignements** dispensés à l'École, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire des arts, le français, l'histoire-géographie. Ces enseignements sont complétés par des **actions éducatives** dans le domaine artistique. Les équipes éducatives peuvent avoir recours à la **démarche de projet en partenariat** et s'appuyer sur les ressources culturelles proposées par les différents partenaires du territoire concerné.

**L'inscription du parcours d'éducation artistique et culturelle au sein du volet artistique et culturel du projet d'établissement est une étape préalable** qui permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle à l'école forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions. Il se fonde sur des objectifs éducatifs et s'appuie sur les atouts locaux et notamment sur les ressources culturelles développées par les partenaires du territoire.

Pour me permettre de faire un état des lieux de la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans l'académie, **je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser une copie du volet culturel du projet d'établissement avant le 13 juin prochain dernier délai :**



- Soit par courrier à l'attention de la DAAC – PEAC
- Soit par mail à [ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr)

Je vous rappelle l'existence de ressources nationales et académiques pour l'aide à la mise en œuvre des PEAC, téléchargeables en ligne sur le site de la DAAC (<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/>).

Je vous remercie pour votre active collaboration.

Pour le Recteur  
Pour le secrétaire général  
La déléguée académique à l'action culturelle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Escande', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Elisabeth Escande